





TU COMPTES AVOIR DES ENFANTS ?

Certains managers se permettent de demander aux jeunes femmes de leur équipe, avant de leur proposer une promotion, si elles sont en couple ou si elles ont des projets d'enfants, etc... Vos élus **FO** ont interrogé la direction sur le bien-fondé de ces demandes et bien évidemment, ces pratiques ne sont pas du tout cautionnées par la DDR puisqu'il s'agit d'une interférence vie privée/vie professionnelle qui n'a pas sa place au sein de notre entreprise...

Autant dire qu'il reste du boulot n'est-ce pas ? N'hésitez pas à contacter un représentant **FO LCL** si vous êtes confrontée à ce genre de pratiques déplacées.



ACCORD TÉLÉTRAVAIL

Les 11 jours de télétravail « largement » octroyés par la direction sont un quota annuel. Il n'est indiqué nulle part qu'ils doivent être traduits par 1 jour par mois. La règle à respecter est le bon sens qui permet l'activité de l'agence. Charge aux managers d'organiser tout cela en bonne intelligence et en toute équité.

En cas de difficultés dans l'application de cet accord, n'hésitez pas à contacter un représentant **FO LCL**.



MS



417 personnes en ont bénéficié en Méditerranée cette année, soit 25% des salariés de la DDR en dehors des mesures socles. Seulement ¼ de l'effectif a donc reçu une mesure individuelle (en dehors des rattrapages socles). 3 cadres ont été réajusté au plancher de 32000€...

Alors? Heureux d'être CLP?



My <u>Jobs</u>

Petit rappel de procédure : il n'est en aucun cas nécessaire d'avoir l'aval de son manager afin de postuler, vous êtes libres d'être acteur de votre mobilité si les conditions d'ancienneté sur le poste sont remplies.



Rappel concernant la prise en charge du surcoût des appels à la SCT : ce numéro étant surtaxé, il vous suffit de saisir une demande de remboursement « FRAIS » et de la faire signer par le DR accompagnée de la facture de téléphone justificative. Ce n'est pas à votre portefeuille de supporter ces frais-là, et c'est prévu par le système.



La direction nationale a donné son accord pour l'installation de **défibrillateurs** dans les grands sites de + de 50 personnes. Un appel d'offres a été lancé, 8 prestataires sont en lice. Pour notre périmètre, seulement 3 agences seront équipées : Marseille ST Ferréol, Nice Médecin, et Montpellier. Un Formatan sera prochainement ouvert et accessible à tous. Espérons que cette dotation sera rapidement étendue à d'autres sites!



L'exercice d'évacuation permet de :

• tester et d'exercer l'organisation mise en place • tester et contrôler les installations techniques • déceler les adaptations à apporter • exercer les occupants.

L'intégralité des occupants du bâtiment dans lequel s'est déclenchée l'alarme doit être évacuée.

Des consignes spécifiques doivent être élaborées pour chaque cas particulier (salariés en situation de handicap...). Les conditions de leur déroulement et le temps d'évacuation, doivent être consignés sur le registre de sécurité. Chacun dans l'entreprise doit savoir ce qu'il faut faire pour enrayer un départ de feu, participer à la lutte contre l'incendie et évacuer les locaux en toute sécurité. Il est donc primordial d'établir et de mettre en place des consignes de sécurité claires et affichées de manière permanente.

Ne prenez pas ces exercices à la légère, il en va de votre vie et de celle de vos équipes!

ACTIVITÉS SOCIALES

Depuis le début de l'année certains projets ont été annulés par manque d'inscrits: Port Aventura, les grands Buffets Sigean et le Parc Astérix. Vos élus **FO** se demandent si les coûts, pour le Personnel LCL, ne seraient pas trop élevés et si finalement, les activités sociales n'en n'ont plus que le nom !!! Enfin, il reste le mini séjour dans le Mercantour et un séjour de thalasso en Tunisie. L'avenir nous dira si ces séjours-là correspondent mieux à vos attentes et à votre budget...

Pensez à envoyer vos demandes de subventions, le budget est là pour ça! Chaque année, malgré nos rappels réguliers, vous perdez de l'argent! C'est dommage!!



Les enceintes techniques doivent être nettoyées 1 fois par mois, la prestation est prévue dans le contrat avec ONET. Si tel n'est pas le cas, n'hésitez pas à faire un CALNET.

POINT RH

au 31/03/2022



Effectifs CSE: 1938 UTP soit 2.011 personnes Effectifs DDR: 1.698.8 UTP soit 1.764 personnes



MISSIONS

- 33 salariés en lettre de mission
- 9 Alpes Maritimes, 8 Marseille,
- 6 Provence, 6 Var, 2 Gard LO,
- 2 CRC, 1 Corse, 1 HAPO, 1 BP

POSTES VACANTS

22 postes à découvert : 4 à Marseille, 4 en Provence, 3 pour le Var, 2 dans les Alpes Maritimes 2 en Gard LO, 2 au CRC, 1 en Corse, 1 pour HAPO et 1 en BP **30** congés sabbatiques en cours

ENTRÉES

44 CDI: 10 HAPO, 9 Marseille, 7 Provence, 6 CRC, 5 Alpes Maritimes, 2 Corse, 2 Gard LO, 2 BP, 1 Var Par métiers: 8 Accueil, 24 CC Part, 2 Privés, 2 Pros, 6 CC à distance, 2 C Adj BP

Alternance 21/22: 42 personnes dans le réseau + 4 au CRC

19 Bac +3, 7 Masters pro, 7 Gestion de patrimoine, 9 APELS

44 Alternants pour la prochaine rentrée : 21 Bac +3, 4 CRC, 9 Master GP, 9 Master Pro, 1 BEIGF 32 CDD dont 27 pour la DDR: 4 Marseille, 7 Provence, 1 Alpes Maritimes, 1 Var, 10 HAPA, 4 Gard LO

Mobilité groupe : 2 entrées et 1 sortie

SORTIES

7 licenciements

2 pour absence injustifiée et 5 pour inaptitude

6 départs en retraite: 1 Provence, 3 Alpes Maritimes, 1 Var, 1 HAPO

22 démissions : 8 Marseille, 8 BP, 4 Provence, 2 Alpes Maritimes, 2 HAPO, 1 Var, 1 Corse, 1 Gard LO, 1 CRC

En Méditerranée, 302 salariés ont + de 55 ans. 117 ont été reçus dans le cadre du « programme d'accompagnement » mis en place dans la DDR afin de porter une attention particulière à cette population (rdv avec le médecin du travail et le RDI). Les autres salariés de cette tranche d'âge seront reçus prochainement. N'hésitez pas à en faire la demande dès maintenant si vous en ressentez le besoin. Tout va vite, très vite... trop vite?



Lydie COMPIN Tél.: 06 19 55 68 28 William WAECHTER **Kelly BOULE** Florence LALLET Yannick BLANCHARD Fabien ALCAZAR Tél.: 06 84 90 30 88 **Brigitte HOULETTE Brice CHANON** Karine DOS REIS Philippe GARCIA

Restez informés et connectés à FO-LCL





